



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 4 juillet 2019 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
LE MONTCEL  
MOUXY  
ONTEX  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TREVIGNIN  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Dominique DORD  
Renaud BERETTI  
Corinne CASANOVA  
Blandine BELLANCA  
Jean-Marc DRIVET  
Marie-Pierre FRANCOIS  
Jean-Claude CROZE  
Nicole FALCETTA  
Nicolas JACQUIER  
Bernard MARIN  
Claude GIROUD  
Robert CLERC  
Jean-Christophe EICHENLAUB  
Gabrielle KOEHREN  
Jacques CURTILLET  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Christian REBELLE  
Sylvie L'HEVEDER  
Denise DE MARCH  
Gérard GONTHIER  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Pouvoir d'Eudes BOUVIER

Départ après la 23<sup>ème</sup> délibération

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
MERY  
PUGNY CHATENOD  
VIONS

Michel FRUGIER  
Eudes BOUVIER  
Jean-Guy MASSONNAT  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Michael ETHEVE  
Jean-François BRAISSAND  
Christophe DERIPPE  
Yves GRANGE  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Fabrice BURDIN  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Matilde HABOUZIT

Bureau d'Etudes Blezat  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable Agriculture  
Responsable juridique/Assemblées  
Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants.





## DÉLIBÉRATION

N° : 7      Année : 2019  
Exécutoire le :    11 JUIL. 2019  
Affichée le :     11 JUIL. 2019  
Visée le :        11 JUIL. 2019

### MARCHES PUBLICS

#### Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac Lot 11: Electricité : Courants Faibles – Avenant 1

Monsieur le Président précise que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle du conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalité, l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires.

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux. Le bureau communautaire du 10 janvier 2019 a attribué les 12 lots pour un montant total de 442 608,35 € HT.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PETITHOMME. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux pour la création d'une salle du conseil communautaire, notifié le 15 janvier 2019, a été confié à l'entreprise NOVAL ELEC pour l'exécution des travaux du lot 11 (Electricité : Courants Faibles). Le montant du marché est de 69 979,83 € HT.

#### Objet de l'avenant :

L'objet de l'avenant concerne la fourniture de prises USB pour chaque place assise, fourniture non prévue lors de la consultation.

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de 1 656 € HT, soit une augmentation de 2,37 % du montant initial du marché.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 24 juin 2019 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits sont inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 151-05 – Salle du conseil communautaire.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 juillet 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Marché n°18-44  
Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac

LOT N°11  
ELECTRICITE : COURANTS FAIBLES

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise NOVAL ELEC domiciliée 288 Rue des Marais – 73000 Chambéry, représentée par Laurence CRETON et désigné ci-après par l'expression « NOVAL ELEC »,

D'AUTRE PART,

## ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à la création de la salle du conseil communautaire, Grand Lac a confié à l'entreprise NOVAL ELEC, domiciliée 288 Rue des Marais – 73000 Chambéry, la construction de la salle du conseil communautaire dans le cadre du lot 11 – Electricité : Courants Faibles et pour un montant de 69 979,83 € HT (83 975,80 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016360 du 25/03/2016, décomposé en douze lots :

- Lot n° 01 : Gros œuvre
- Lot n° 02 : Charpente métallique - Bardage
- Lot n° 03 : Menuiserie extérieure aluminium - Fermetures
- Lot n° 04 : Cloisons - Doublages - Plafonds
- Lot n° 05 : Chapes
- Lot n° 06 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 07 : Carrelage - Faïence
- Lot n° 08 : Peinture
- Lot n° 09 : Revêtements de sols souples
- Lot n° 10 : Électricité : courants forts
- Lot n° 11 : Électricité : courants faibles
- Lot n° 12 : Sanitaire - Chauffage - Ventilation

## ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Fourniture de prises usb à chaque place assise.

## ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de + 1 656,00 € HT (+ 1 987,20 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise NOVAL ELEC, d'un montant initial de 69 979,83 € HT (83 975,80 € TTC)

Est donc ramené à : 71 635,83 € HT (85 963,00 € TTC) par le présent avenant, soit + 2,37 % par rapport au marché initial.

## ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Aix les Bains, le

Pour la société NOVAL ELEC,

Mme. Laurence CRETON

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur





## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 11: Electricité : Courants Faibles - Avenant 1

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2909 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190704-d2909-DE

---

**Date de décision :** 04/07/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
  - 1.1. Marchés publics
    - 1.1.1. Délibérations
      - 1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

